

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI

*Vous souhaitez recruter un candidat formé et opérationnel ?
Pensez POE !*

→ OBJECTIF

Former un demandeur d'emploi, préalablement à son embauche, en fonction des compétences requises pour une offre d'emploi, déposée à Pôle emploi.

→ CARACTÉRISTIQUES

Action de formation d'une durée de 400 heures maximum (le bénéficiaire n'est pas salarié mais stagiaire de la formation professionnelle).

→ FINANCEMENT

Cette formation peut être :

- financée exclusivement par Pôle emploi (POE socle) à raison de 8 € net/heure (organisme de formation externe) ou 5 € net/heure (organisme de formation interne)
- financée par Pôle emploi (*montants ci-dessus*) et cofinancée par AGEFOS PME dans la limite d'un plafond de 7 € HT/heure (possibilité de dérogation régionale)

A l'issue de la POE, vous pouvez procéder au recrutement en CDI, en CDD d'au moins 12 mois ou en contrat de professionnalisation (CDI ou CDD d'au moins 12 mois)

(Remarque : la durée hebdomadaire du contrat de travail doit être au moins égale à 20h)

→ PROCÉDURE

Contactez AGEFOS PME pour diagnostiquer vos besoins en compétences.



Déposez votre offre d'emploi auprès de votre agence Pôle emploi.



Si vous n'avez pas déjà identifié votre candidat, Pôle emploi vous présentera des candidats.



Une fois le candidat sélectionné, AGEFOS PME et Pôle emploi vous aident à définir le plan de formation POE et à identifier l'offre de formation adaptée.



Avant l'entrée en formation, vous devez signer une convention avec Pôle emploi, AGEFOS PME, l'organisme de formation et le bénéficiaire.



A l'issue de la POE, vous établissez le bilan de la formation et de la POE et pouvez procéder au recrutement.

→ Vos avantages

Vous **gagnez du temps** dans votre recrutement

Vous recrutez un **candidat formé** à vos besoins

Votre action de formation est **cofinancée par AGEFOS PME**

Contactez
Votre Conseiller
Emploi-Formation